

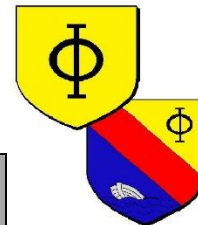


# UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

ASSOCIATION DE FEGERSCHEIM OHNHEIM ET ENVIRONS

Siège social : 4 rue des Iris à FEGERSCHEIM

**SAVOIR POUR VIVRE**



Ce document a été créé le 09 février 1972, par le SERVICE NATIONAL DE LA PROTECTION CIVILE, dont le siège est à Levallois, 18 rue Ernest Cognard.

La demande de renseignements concerne ce document. Des extraits sont mis en ligne à la demande

## PEUT-ON SE PROTÉGER ?

Cette brochure répond à un simple devoir d'information du public. Certes, il serait très facile d'ironiser sur les conseils qu'elle contient et de dire qu'ils sont dérisoires, en opposant l'immensité des risques à la simplicité relative de la parade.

**NB : Le nuage radioactif de Tchernobyl et sa progression en Europe**

[https://www.irsn.fr/FR/popup/Pages/tchernobyl\\_video\\_nuage.aspx](https://www.irsn.fr/FR/popup/Pages/tchernobyl_video_nuage.aspx)

Un conflit nucléaire généralisé entraînerait des destructions immenses; et pourtant, on peut estimer qu'une protection civile, sérieusement organisée et orientée contre le danger des retombées radioactives, permettrait de sauver un grand nombre de vies humaines.

À une certaine distance du point d'explosion, ceux qui ne seraient pas surpris à découvert, doivent pouvoir être sauvés. Mais, pour ne pas être surpris, il faut, évidemment, qu'ils aient été alertés.

## L'ALERTE

Ce sera le plus souvent par le moyen de sirènes télécommandées, que seraient alertées les populations civiles de l'imminence d'un danger de bombardement ou de menaces de retombées radioactives. L'alerte aux retombées devrait pouvoir être donnée à temps, en raison de la lenteur relative avec laquelle se déplacent les nuages de poussières radioactives. Mais tous les moyens d'avertissement à la population devraient être employés, puisqu'il s'agirait d'un danger pouvant se manifester loin de tout secteur menacé.

Trois types de signaux sonores par sirènes sont prévus :

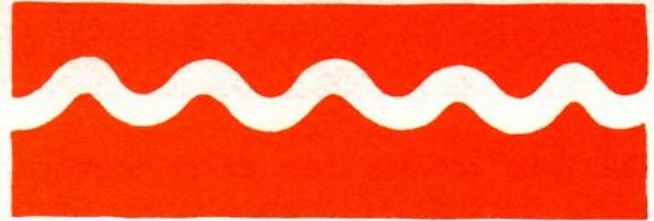
**a. En cas de risque de bombardement :**

**2 à 3 minutes, au plus, avant le passage d'un avion ou d'un groupe d'avions ou avant l'impact d'un engin balistique.**

Un signal modulé (5 modulations) d'une durée totale d'une minute.

Signifiant :

« ORDRE DE SE METTRE  
À L'ABRI SANS DÉLAI »



**b. En cas de risque de retombées radioactives :**

Un signal analogue au signal n° 1, mais « ponctué » comme une émission de MORSE (ou les coups de sirènes d'un bateau).

Signifiant :

« ORDRE DE SE METTRE  
À L'ABRI RAPIDEMENT »



**c. Lorsque tout danger (de bombardement ou de retombées) est écarté ou a disparu :**

Un signal **continu** d'une durée de 30 secondes.

Signifiant :

« AUTORISATION DE SORTIR  
DES ABRIS »



Il ne faut pas oublier que les avions ou les engins ne seront ni vus, ni entendus; les uns et les autres allant plus vite que le son.

Nous serons devenus comme sourds et aveugles à l'approche du danger lui-même.

Les sirènes seront le seul moyen d'être alerté. Elles constituent le dernier maillon d'une chaîne, qui commence aux détecteurs électromagnétiques (radars) de la défense aérienne, placés aux frontières de notre pays.

Pour ces raisons, il faut retenir que :

Les signaux 1 et 2 seront renouvelés à chaque nouvelle approche d'avion ou d'engin;

Ces deux signaux constituent non pas des avis mais des ORDRES impératifs de s'abriter sans délai dans le premier cas, le plus rapidement possible dans le second;

Les signaux 1 et 3 sont bien connus du public des grands centres; ce sont ceux qui sont diffusés à l'occasion des essais périodiques du premier jeudi de chaque mois à 12 h.

Un dispositif est à l'étude pour l'alerte aux retombées des populations rurales par des moyens sonores à grande puissance. Il est vraisemblable que les postes de radiodiffusion y joueront un grand rôle.